



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juin 2016  
Français  
Original: anglais et français

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**  
**Soixante-septième session**  
Genève, 3 au 7 octobre 2016  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent**

## **Rapport de la soixante-cinquième réunion du Comité permanent (15-17 mars 2016)**

GE.16-11126 (F)



\* 1 6 1 1 1 2 6 \*

Merci de recycler



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction .....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour de la 65 <sup>e</sup> réunion et du programme de travail pour 2016	2	3
III. Activités régionales et programmes globaux .....	3-29	3
IV. Gestion, contrôle administratif et financier et ressources humaines .....	30-37	10
V. Coordination.....	38-42	12
VI. Protection internationale .....	43-47	13
VII. Politique de programme/protection.....	48-58	14
VIII. Budgets-programmes et financement.....	59-63	17
IX. Questions diverses.....	64	18
<i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016.....		19

## **I. Introduction**

1. Le Président du Comité exécutif, l'Ambassadeur, Carsten Staur (du Danemark), a ouvert la réunion, et a accueilli le Guatemala, l'Iraq et le Mali comme nouveaux observateurs. La Vice-présidente, l'Ambassadrice Rosemary McCarney (du Canada), a présidé la réunion le deuxième jour.

## **II. Adoption de l'ordre du jour de la 65<sup>e</sup> réunion et du programme de travail pour 2016**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/67/SC/CRP.1) et le programme de travail de 2016 (EC/67/SC/CRP.2), tels que présentés.

## **III. Activités régionales et programmes globaux**

### **A. Actualisations régionales**

3. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a affirmé que, si au cours de ces dernières années, il y a eu des évolutions positives, le paysage mondial est resté, d'une manière générale, très préoccupant, surtout en Europe où la crise de réfugiés et de migrants a montré de bons exemples de solidarité et d'humanité, mais également d'intoxication des débats. Il a exhorté les États à ne pas perdre de vue les problèmes de déplacement à faible visibilité, et a lancé un appel aux donateurs pour que, non seulement ils maintiennent, mais augmentent les financements. Il a rappelé que seulement la moitié du budget de 7 milliards de dollars E.-U. de l'Organisation avait été couvert en 2015.

#### **a) Afrique**

4. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a relevé qu'en dépit d'une sensibilisation accrue aux problèmes de déplacement forcé, la situation d'environ 17 millions de déplacés en Afrique risquait d'être oubliée. Il a souligné les problèmes financiers auxquels bon nombre d'opérations faisaient face, et a attiré l'attention sur les défis de protection, notamment la nécessité d'établir un équilibre entre l'accès à l'asile et les problèmes de sécurité, et de garantir le caractère civil de l'asile. Il a également souligné des évolutions positives sur les solutions et l'apatridie.

5. Le Comité a pris note du grand nombre de crises en Afrique, et a salué la générosité constante des pays d'accueil. Certaines délégations se sont dites préoccupées par le fait pour le HCR de n'avoir pas assez relevé rapidement le niveau de sa réponse d'urgence dans certaines situations, comme au Burundi. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du faible niveau de financements pour les opérations en Afrique, surtout pour les solutions et les moyens d'existence, ainsi que par les pénuries alimentaires envisagées à cause des déficits de financements que connaît le Programme alimentaire mondial (PAM). Ont été salués, les efforts du HCR en vue d'accroître l'assistance en espèces sur la base d'une approche ciblée, afin de répondre à la réduction de la ration alimentaire. Il a été demandé à l'Organisation de fournir des informations sur la stratégie de ciblage ainsi que sur toute autre stratégie visant à accroître la disponibilité des denrées alimentaires. Il a également été demandé au HCR de fournir des informations à jour sur le suivi du Segment de haut niveau du Comité exécutif de 2014 sur le renforcement de la coopération internationale, de la solidarité, des capacités locales et de l'action humanitaire pour les réfugiés en Afrique.

6. Concernant les solutions, des délégations ont salué la participation des réfugiés de la République centrafricaine aux dernières élections, et ont exprimé le vœu que cette évolution conduise à un nombre plus important de retours volontaires. La communauté internationale a été exhortée à soutenir, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens, le rapatriement volontaire des réfugiés somaliens, notamment par l'augmentation de l'aide au développement pour la Somalie. La reprise des retours volontaires en Côte d'Ivoire et l'application en cours de la stratégie des solutions globales pour les réfugiés rwandais ont constitué des évolutions positives, même s'il faut pour celle-ci un soutien accru de la communauté internationale. L'augmentation en 2015 du nombre de réfugiés réinstallés d'Afrique a été saluée, et les États ont été encouragés à explorer d'autres voies d'admission, y compris le regroupement familial, pour prévenir les mouvements secondaires dangereux. En matière d'intégration locale, les exemples positifs d'États comme l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont été soulignés. Ont été relevés, les progrès réalisés dans la lutte contre l'apatridie, notamment par l'élimination de la discrimination basée sur le genre dans les lois relatives à la nationalité et l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et faits d'état civil. Des délégations ont exprimé le vœu qu'un protocole sur le droit à la nationalité en Afrique soit adopté par l'Union africaine en 2016.

7. Le Directeur a affirmé que, si les élections ayant eu lieu en République centrafricaine ont constitué un pas dans la bonne direction, des efforts étaient nécessaires pour assurer la coexistence pacifique, la reconstruction et le désarmement, et mener des activités relatives aux moyens d'existence, afin de garantir les conditions de retour. S'agissant des retours en Somalie, neuf districts ont été classés comme sûrs, après évaluation. Toutefois, l'accord tripartite de 2014 entre le Kenya, la Somalie et le HCR reposait sur le fait que les réfugiés allaient retourner dans leurs régions d'origine, avec accès à un niveau adéquat de services permettant de garantir la durabilité. Le Directeur a pris bonne note de la proposition faite par une délégation, à savoir que le HCR améliore la communication avec les acteurs intéressés en Somalie, notamment les donateurs, les acteurs du développement et les personnes retournées. Réagissant à l'appel lancé au HCR de renforcer sa capacité de protection et de suivi au Burundi, il a indiqué qu'un bureau avait été créé à Makamba en janvier 2016. Il espère qu'avec l'ouverture d'un bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et la présence d'observateurs de l'Union africaine, l'évaluation connaîtra des améliorations. Répondant aux inquiétudes concernant la fermeture du camp de Kiwanja pour les déplacés internes en République démocratique du Congo, il a dit que le HCR veillait à ce que les départs du camp soient volontaires, conformément à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et que les services minimums soient disponibles dans les régions de retour. Concernant l'apatridie, le Directeur a affirmé qu'on pouvait augmenter le taux d'enregistrement des naissances chez les populations déplacées en permettant aux autorités locales d'effectuer l'enregistrement, en adoptant des cadres juridiques et en menant des actions de sensibilisation.

**b) Amériques**

8. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques a fait une mise à jour sur les développements dans la région, en mettant l'accent sur les efforts collectifs des États visant à promouvoir et mettre en œuvre le Plan d'action du Brésil. Elle a décrit les progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès à des procédures équitables et efficaces d'asile, en soulignant l'importance de la coopération régionale, notamment par le renforcement des capacités et l'échange de meilleures pratiques. Pour ce qui est du Triangle nord de l'Amérique centrale, elle a parlé de la dimension protection de la crise de déplacement et a énoncé la stratégie du HCR visant à identifier les lacunes en matière de protection et à mettre au point une réponse conjointe, avec les acteurs intéressés, y compris dans les pays d'origine. Elle a également souligné la nécessité de satisfaire les besoins des femmes et des

enfants non accompagnés et séparés. La Directrice a loué les efforts des États visant à prévenir et à combattre l'apatridie, et à manifester la solidarité internationale par la réinstallation et d'autres formes d'admission.

9. Le Comité a noté que la Déclaration et le Plan d'action du Brésil fournissaient une feuille de route pour les 10 prochaines années ainsi qu'un cadre pragmatique et souple de solidarité et de coopération internationale facilitant les solutions durables et l'éradication de l'apatridie. Des délégations ont lancé un appel pour plus de ressources financières en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action du Brésil.

10. Si le progrès accompli dans le processus de paix en Colombie a été salué, la poursuite de la violence et du déplacement dans certaines régions du pays a également été notée. Concernant les solutions, la nécessité de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et de faciliter l'intégration locale, surtout pour les populations vulnérables, a été soulignée. Le HCR a été félicité pour son soutien aux États du Triangle nord de l'Amérique centrale, en particulier dans la mise en œuvre des stratégies conjointes de protection des groupes vulnérables. L'Organisation a été encouragée à continuer à travailler étroitement avec les gouvernements et les partenaires, surtout pour renforcer la protection de l'enfant et les mécanismes d'accueil. Des délégations ont exprimé au HCR leur soutien pour les visites effectuées dans des centres de détention et pour les informations sur les procédures d'asile fournies aux personnes recherchant la protection.

11. La Directrice a remercié les délégations pour leur marque d'appui. Elle a encouragé les États à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action du Brésil, en particulier dans le cadre des plans nationaux, et par la création d'un mécanisme de suivi devant fournir la base d'évaluation de son impact. Elle a relevé que, si les Amériques étaient une région où les solutions étaient possibles, celles-ci ne pouvaient pas être entièrement réalisées à cause du manque de ressources. Elle a lancé un appel pour l'accroissement de l'appui financier en vue de faire mieux. Concernant le travail du HCR en Amérique centrale, la Directrice a rassuré le Comité de l'engagement constant de l'Organisation à cet égard. Répondant à une question concernant le progrès accompli dans la mise en œuvre de la conclusion du Comité exécutif sur l'enregistrement des actes et faits d'état civil, la Directrice a noté qu'à Haïti, des consultations se poursuivaient avec le Gouvernement pour aider à réformer l'état civil pour que les cas de nationalité non déterminés de Haïtiens à l'étranger soient réglés. Concernant la réinstallation de 850 réfugiés colombiens en 2015, la Directrice a précisé que les solutions réalisées par le programme solidaire de réinstallation se complétaient les unes les autres, sans que l'une n'exclue l'autre. La solution appliquée dépend du profil des individus concernés et de leurs risques de protection. Pour ce qui est de l'Initiative pour les solutions transitoires, elle a relevé que le HCR travaillait sur l'analyse des leçons apprises.

**c) Asie et Pacifique**

12. La Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a fait une mise à jour sur les développements dans la région, notant en particulier la détérioration en 2015 de la situation sécuritaire en Afghanistan, ayant entraîné un grand nombre de victimes civiles et de nouvelles vagues de déplacement, remettant ainsi en cause les perspectives d'un retour volontaire. Au Myanmar, l'accord de cessez-le-feu conclu en octobre 2015, suivi par des élections en novembre, a été un grand pas dans la bonne direction. Des retours spontanés ont eu lieu, et une feuille de route a été préparée pour servir de base à un futur accord tripartite avec les gouvernements concernés sur le rapatriement volontaire, dès que les conditions le permettent.

13. Des délégations ont exprimé des inquiétudes au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire en Afghanistan et de son impact sur la sécurité du personnel du HCR, l'accès de l'aide humanitaire, les perspectives de retour, et l'accroissement des mouvements

secondaires d'Afghans, y compris vers l'Europe. Le HCR a été encouragé à travailler d'une manière pragmatique pour progresser dans la mise en œuvre de la « Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil ». Des délégations ont exprimé leur déception du fait que le Segment de haut niveau de 2015 du Comité exécutif sur la situation des réfugiés afghans n'a pas donné lieu à un soutien accru pour la mise en œuvre du programme d'allocations pour le retour volontaire et la réinsertion des réfugiés afghans. Relevant que l'hospitalité des pays d'accueil n'était pas une solution, une délégation a souligné l'importance d'un appui financier adéquat pour leur réintégration durable dans leur pays d'origine. Cette délégation a lancé un appel pour la mise en place d'un quota annuel de réinstallation des réfugiés en République islamique d'Iran. Le HCR a été exhorté à s'engager avec le Gouvernement afghan pour veiller à ce que les personnes retournées soient prises en considération dans les initiatives nationales de développement, et à plaider pour la mise en œuvre intégrale de la politique nationale pour les déplacés internes.

14. Des délégations ont salué les évolutions positives au Myanmar ainsi que les efforts déployés par le HCR pour établir une « feuille de route » pour le retour volontaire des réfugiés, par un accord tripartite. Entre-temps, il est important de poursuivre l'assistance humanitaire aux réfugiés du Myanmar en Thaïlande. Le Comité a exprimé l'espoir que le HCR soit en mesure de travailler avec le nouveau Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de l'apatridie.

15. Les États et, en particulier, ceux ayant signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ont été exhortés à respecter leurs obligations prévues par le droit international, et à éviter la détention et la criminalisation des demandeurs d'asile. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des mouvements maritimes mixtes dangereux et un appel a été lancé pour une coopération régionale constante en vue de résoudre ce problème. Le HCR a été exhorté à redoubler d'efforts pour réduire le nombre de cas en souffrance de détermination du statut de réfugié à Bangkok, et à veiller à ce qu'il y ait de la cohérence, de l'équité et de la transparence dans ses procédures. L'Organisation a également été encouragée à travailler avec les pays d'accueil pour étendre les permis de séjour temporaire et de travail, et à soutenir la mise en place de processus nationaux de filtrage et d'enregistrement. Il a été relevé que le peu d'accès aux solutions durables pour les réfugiés dans la région continuait à entraîner des mouvements secondaires, et plusieurs délégations ont lancé un appel pour l'augmentation des places de réinstallation et pour l'accélération des délais de traitement des dossiers y relatifs. La réinstallation de 100 000 réfugiés bhoutanais hors du Népal, dans des pays tiers, a été citée comme un exemple positif de coopération internationale, et des délégations ont exprimé leur appui aux efforts du HCR visant à trouver des solutions pour les cas résiduels. Plusieurs États ont réitéré leur engagement à éliminer l'apatridie et ont fait part des efforts déployés au plan national en matière d'enregistrement des naissances et de réforme des lois relatives à la nationalité.

16. La Directrice a souligné le fait que la Stratégie de solutions demeurerait le cadre de règlement de la situation des réfugiés afghans. Le HCR a continué à faciliter les retours spontanés, mais il n'a pas été en mesure de suivre les retours à cause des problèmes de sécurité. Elle a lancé un appel en faveur d'une action coordonnée permettant d'assurer la durabilité des retours, allant au-delà de l'octroi des espèces, pour inclure l'aide au développement. Le HCR a continué à plaider pour un soutien accru aux Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan, surtout dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et des moyens d'existence. Concernant le Myanmar, la Directrice a noté que la priorité était de faciliter le retour des déplacés internes, et que l'Organisation allait continuer à travailler pour la conclusion d'un accord tripartite en vue du retour volontaire, dès que les conditions sont réunies. Elle a reconnu les graves défis auxquels le HCR faisait face en matière de procédures de détermination du statut de réfugié en Asie, et a salué

l'intention de certains gouvernements de commencer à travailler avec l'Organisation à ce sujet.

**d) Europe**

17. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe a parlé des évolutions en cours et des défis rencontrés dans la région. Il a centré ses propos sur les thèmes concernant l'accès à la protection, la qualité de la protection et les solutions. Réagissant au nombre sans précédent de personnes arrivant en Europe, beaucoup de pays ont adopté des lois restrictives, ou ont eu recours à des obstacles physiques pour dissuader les réfugiés et les migrants d'atteindre leurs territoires. On assiste par ailleurs à la montée des sentiments xénophobes. Dans le même temps, un élan de solidarité se manifeste au niveau communautaire. Pour ce qui est des solutions à d'autres situations en Europe, le HCR s'inquiète de l'absence de progrès dans un certain nombre de pays où ses efforts sont torpillés par des restrictions à la liberté de mouvement et le manque d'accès de l'aide humanitaire.

18. Des délégations ont insisté sur le fait que la situation en Europe ne pouvait être normalisée qu'en s'attaquant aux causes des conflits en République arabe syrienne et en parvenant à un règlement politique, faute de quoi, l'afflux des réfugiés allait probablement se poursuivre. Si certains ont observé des progrès au sein de l'Union européenne sur la manière de gérer les mouvements irréguliers en Méditerranée et de remettre de l'ordre dans les afflux, d'autres ont affirmé que les accords récemment conclus pour renvoyer les réfugiés en masse constituaient une grave source de préoccupation. La priorité devrait consister à protéger les vies humaines et non les frontières. Il est également important de faire une distinction entre migrants et réfugiés, en veillant à ce que des garanties appropriées de protection soient en place. Les États ont été exhortés à appliquer les mécanismes de relocalisation et de réinstallation, à accroître les mesures visant à assurer une protection de qualité et les contrôles de sécurité, à étendre et à améliorer la capacité d'accueil et d'hébergement le long des voies migratoires, en accordant la priorité aux populations vulnérables.

19. Des délégations se sont dites préoccupées par la situation humanitaire et l'absence de solution dans d'autres opérations dans la région, notamment en Europe orientale et dans le Caucase. Ont été salués, l'appui à la Campagne du HCR en vue de mettre fin à l'apatridie et les efforts en cours visant à éradiquer l'apatridie en Europe.

20. Le Directeur a remercié les délégations pour l'appui accordé au HCR et à ses partenaires en vue de répondre à la crise. Concernant la réunion du 30 mars que le HCR organise sur les voies d'admission des réfugiés syriens, il a exhorté tous les États à prendre des engagements. Il a fait valoir que l'Europe pouvait faire mieux si l'on considère qu'en 2015, seulement 12 000 réfugiés y ont été réinstallés. Concernant la détérioration de la situation humanitaire en Grèce, il a dit que le HCR partageait les inquiétudes du Comité, et a souligné le fait que le Gouvernement grec avait besoin, de toute urgence, d'une aide financière pour satisfaire les besoins d'environ 44 000 personnes présentes dans le pays. Un meilleur partage des responsabilités est également indispensable, y compris la relocalisation des personnes remplissant les critères pour bénéficier de la protection internationale. Dans le même temps, il est important de poursuivre d'autres formes d'accès à la protection, non seulement en Europe mais également dans d'autres pays, pour les réfugiés arrivant directement de la Turquie et d'autres pays d'accueil voisins.

**e) Moyen-Orient et Afrique du Nord**

21. La Directrice adjointe du Bureau régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord a présenté la mise à jour sur les opérations du HCR dans la région, en soulignant les défis majeurs et les principales priorités. La protection est demeurée au centre des interventions du HCR, et ses principaux impératifs ont notamment consisté à sauvegarder

l'asile et à empêcher le refoulement, à assurer l'accès de l'aide humanitaire, à répondre aux mouvements mixtes, à combattre les violences sexuelles et de genre, et à renforcer la protection de l'enfant. Si l'Organisation a travaillé à faire face aux crises dans la région, les solutions ont également constitué une priorité. Concernant la situation syrienne, la Directrice adjointe a noté que le Plan régional réfugiés et résilience (3RP) n'était financé qu'à 5 %, et le Plan de réponse humanitaire pour la Syrie (SHARP) qu'à 4 %, malgré les promesses faites au début de l'année à la Conférence de Londres. De même, les programmes du HCR en Afrique du Nord, en Iraq et au Yémen ont souffert d'un manque systématique de financements prévisibles.

22. Les débats ont surtout porté sur la situation syrienne, et beaucoup d'hommage a été rendu au personnel humanitaire. Les efforts du HCR visant à atteindre les régions assiégées du pays et étendre sa réponse en matière de protection ont été salués. Si la cessation des hostilités à l'intérieur de la République arabe syrienne a été bien accueillie, beaucoup reste à faire pour veiller à ce que les organismes humanitaires bénéficient d'un accès rapide, sûr et sans obstacle. L'accès temporaire n'est pas suffisant, et la tendance à mener de plus en plus d'attaques contre le personnel humanitaire a fait l'objet d'inquiétudes. Le HCR a été encouragé à continuer d'avoir recours à l'enregistrement biométrique et à d'autres outils innovants, y compris l'assistance en espèces à travers la région, à mettre l'accent sur les besoins croissants des réfugiés hors des camps, et à faciliter le changement progressif en faveur des réponses à plus long terme, en coopération étroite avec les acteurs du développement. Concernant le financement, la communauté internationale a été exhortée à veiller à ce que les pays et les communautés d'accueil bénéficient de l'appui dont ils ont désespérément besoin. Dans un esprit de solidarité et de partage de la charge, les États ont été encouragés à explorer des voies d'admission des réfugiés syriens et à soutenir la réunion organisée par le HCR à ce sujet le 30 mars.

23. Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet d'autres situations humanitaires dans la région, notamment en Iraq, en Libye et au Yémen. Sont indispensables concernant l'Iraq, l'accès de l'aide humanitaire, le plan d'urgence pour les futures vagues de déplacement et la mise au point d'une stratégie globale de protection pour les réfugiés et les déplacés internes. Le HCR a été encouragé à élargir sa réponse humanitaire au Yémen, et à s'engager avec divers partenaires potentiels pour satisfaire les besoins. Il faut plus d'efforts pour renforcer les réponses de protection en Libye, surtout concernant les alternatives à la détention et le secours en mer. Le Comité a également noté la situation précaire des demandeurs d'asile de la région, notamment des Afghans, des Palestiniens et des Somaliens qui ont énormément besoin de protection et d'assistance.

24. Concernant les réfugiés sahraouis vivant dans des camps près de Tindouf, une délégation a souligné la nécessité de faire en sorte que l'assistance puisse répondre à la vulnérabilité croissante de ces populations, surtout depuis l'inondation ayant eu lieu dans ces camps en octobre 2015. Elle a évoqué la visite effectuée en mars 2016 par le Secrétaire général dans ces camps, en vue d'attirer l'attention sur la souffrance des populations et sur la nécessité de trouver une solution permettant leur retour dans la dignité. Le Secrétaire général avait lancé un appel pour la tenue d'une réunion de donateurs consacrée à la situation humanitaire des réfugiés sahraouis. Une autre délégation a souligné l'importance de l'enregistrement biométrique qui constitue un outil essentiel de protection et permet au HCR de quantifier les besoins réels des personnes. Elle a maintenu que l'enregistrement était conforme au mandat du HCR et aux résolutions récentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Elle a également insisté sur la nécessité de bien surveiller la fourniture de l'aide alimentaire pour s'assurer qu'il n'y a pas de détournement.

25. La Directrice adjointe a remercié les délégations pour leur appui, et au sujet de la situation syrienne, elle a exprimé sa satisfaction pour les contributions en cours des pays d'accueil et des pays donateurs. Elle a formulé le vœu que la solidarité des pays d'accueil



s'accompagne d'une autre solidarité de la communauté internationale, non seulement en termes de contribution financière, mais également de réinstallation et d'autres formes d'admission. Pour ce qui est des plans 3RP et SHARP, elle a insisté sur la nécessité d'avoir un financement prévisible et en temps voulu, et a souligné l'importance de la composante résilience du 3RP. À l'intérieur de la République arabe syrienne, le HCR dirige trois groupes sectoriels et travaille étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur l'approche pour l'« ensemble de la Syrie », afin de veiller à ce que les opérations soient le plus efficaces possible. Au Yémen, il souhaite étendre ses opérations, mais l'accès est limité. Pour ce qui est des débats sur les réfugiés sahraouis, la Directrice adjointe a précisé que l'enregistrement se faisait en concertation avec le pays d'accueil concerné. Dans ce cas, le HCR est en discussions avec le gouvernement du pays d'accueil, et demeure disposé à fournir l'appui technique nécessaire. Concernant la question de détournement de l'aide alimentaire dont il est fait état dans le rapport de 2007 de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), des procédures solides de contrôle en plusieurs étapes ont depuis été mises en place avec des partenaires, pour veiller à ce que l'aide atteigne les bénéficiaires visés, et les missions récemment effectuées par les donateurs ont eu des retours positifs.

## **B. Programmes globaux**

26. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) a donné un aperçu des programmes globaux du HCR, tels que contenus dans le document EC/67/SC/CRP.3. Il a souligné la publication récente du rapport de mise en œuvre des stratégies globales présentant les réalisations et les défis dans l'exécution des stratégies globales quinquennales du HCR pour la santé publique, les abris et zones d'installation, les moyens d'existence et l'accès sûr au combustible et à l'énergie (SAFE).

27. Il y a eu un large soutien aux activités du HCR dans le domaine des programmes globaux qui établissent des normes élevées de fourniture de services et d'assistance aux réfugiés. Dans le même temps, l'Organisation a été encouragée à tenir compte, dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes, de la situation socio-économique des communautés d'accueil. Concernant les moyens d'existence, le HCR a été exhorté à étendre ses programmes dans les pays d'origine, afin de soutenir le rapatriement et la réintégration durable des réfugiés. Il a été exhorté à renforcer son plaidoyer pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, à identifier des solutions innovantes en matière d'éducation pour les réfugiés aux endroits reculés et à veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'éducation. Le HCR doit fournir plus d'informations sur son intention de mettre au point des stratégies en matière d'abris dans de plus petites opérations, et réfléchir sur l'efficacité du groupe mondial chargé des abris, compte tenu de l'augmentation du nombre des réfugiés et des déplacés internes en zones urbaines. La stratégie du HCR visant à élargir l'assistance en espèces a été saluée, même s'il a été relevé que de tels programmes doivent être adaptés au contexte local et être bien surveillés. Si la mise en application en 2015 du système de gestion biométrique de l'identité a été appréciée, une délégation a exhorté le HCR à continuer d'encourager les États à mettre au point leurs propres systèmes nationaux d'enregistrement.

28. Le Directeur a fait observer que la prise en compte de la situation socio-économique des communautés d'accueil était au centre des stratégies globales du HCR. L'appel a été clairement lancé à l'Organisation de mettre l'accent sur la création des conditions du retour et de la réintégration, et toutes les stratégies et approches débattues avaient la même application au-delà des frontières. Concernant l'insécurité alimentaire en Afrique, elle a plaidé pour l'augmentation de l'appui au PAM et le renforcement des initiatives ciblées d'autonomie. Répondant à une question sur la manière dont le HCR atteint les populations hors des camps, le Directeur a dit que l'Organisation adaptait ses approches de programme

en matière de soins de santé, d'éducation, d'abris et de moyens d'existence en vue d'atteindre les bénéficiaires en zones urbaines et rurales. Dans le même temps, la mise en œuvre avec succès de la politique sur les alternatives aux camps dépend de la disponibilité des systèmes nationaux d'appui. Reconnaissant l'absence de référence à l'intégration des sexes dans le document de séance, le Directeur a rappelé que les critères d'âge, de genre et diversité constituaient une partie essentielle de chaque stratégie globale, et que le HCR travaillait pour établir des mécanismes permettant de mieux ventiler les données sur le genre.

29. Pour ce qui est de l'assistance en espèces, le Directeur adjoint a affirmé que les facilités communes en espèces avaient un potentiel important d'économies de coûts, et que le HCR allait chercher à étendre leur utilisation en Afrique en 2016. Répondant à une question concernant dans quelle mesure le HCR pouvait accroître son engagement dans les activités relatives à la santé mentale, au vu du peu de ressources et de financement, il a dit que l'objectif était de veiller à ce que de tels services soient fournis par les systèmes nationaux de santé et que, pour ce faire, un appui solide des gouvernements était nécessaire.

#### **IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines**

30. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Haut Commissaire adjointe a attiré l'attention sur les difficultés de l'environnement opérationnel et sur l'ampleur des déplacements forcés à travers le monde. Malgré la générosité sans précédent des pays donateurs, l'immensité des besoins a entraîné le déficit financier le plus important jamais enregistré par l'Organisation, ce qui a suscité une profonde réflexion sur l'adéquation de la réponse humanitaire actuelle. Dans le même temps, des liens plus solides sont établis entre l'action humanitaire et l'aide au développement, et cette évolution a été saluée. Concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes, elle a fait observer qu'une opinion d'audit sans réserve avait été émise sur les états financiers du HCR de 2014. Elle a parlé des progrès réalisés en matière d'obligation redditionnelle, de prévention de la fraude et de gestion des ressources humaines.

##### **A. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des années antérieures**

31. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) a présenté un aperçu du suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de 2014 et des années antérieures, tel que contenu dans le document de séance EC/67/SC/CRP.5. Elle a noté que l'examen de 2014 portait sur les questions financières, la gestion des actifs, le contrôle interne et l'évaluation du risque de fraude, la mise à niveau du progiciel MSRP du HCR, la compréhension des coûts de prestation de services, la gestion financière dans les programmes d'éducation et la gestion des ressources humaines. Donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes constitue une priorité de gestion pour le HCR, et l'Organisation continuera à prendre des mesures à cet effet.

32. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour les mesures concrètes prises par le HCR pour donner suite aux recommandations, et a bien accueilli les matrices fournies, qui améliorent la transparence concernant les recommandations en souffrance. Les délégations se sont réjouies de l'accélération du rythme de mise en œuvre et de la diminution du nombre de recommandations en souffrance. L'Organisation a été encouragée à mettre rapidement en œuvre les recommandations non encore exécutées, surtout dans les domaines

de gestion du risque, de l'amélioration du contrôle financier et des projets ainsi que de gestion des partenaires de mise en œuvre. La même attention a été accordée à la mise en œuvre des recommandations relatives aux ressources humaines. Il est indispensable d'avoir la bonne personne au bon endroit et au bon moment, surtout lors des crises. Une délégation a demandé au HCR de fournir de plus amples informations sur ses efforts visant à combiner l'efficacité et l'efficience dans l'exécution des programmes, pendant qu'une autre a affirmé qu'une approche mesurée était nécessaire pour veiller à ce que les gains d'efficience ne s'obtiennent pas au détriment de l'efficacité, de la qualité et de la spécificité des programmes. Pour ce qui est du coût de prestation de services, des questions ont été posées au HCR sur les difficultés rencontrées et sur le point de savoir s'il y avait des repères lui permettant de mesurer ses performances. Concernant la recommandation prescrivant au HCR de communiquer les dépenses administratives des partenaires de mise en œuvre, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de veiller à ce que ces partenaires disposent de niveaux appropriés de frais généraux leur permettant de s'acquitter des fonctions essentielles à eux confiées.

33. Le Contrôleur a souligné que le HCR était engagé à garantir la transparence intégrale sur l'état des recommandations et le travail effectué pour y donner suite. Concernant les mécanismes de partenariat, le HCR a entrepris d'importants travaux en 2015 et 2016 pour améliorer les politiques, les orientations et le contrôle, et le Comité s'est réjoui du progrès accompli jusqu'ici. Le HCR a évalué la possibilité d'avoir recours à des accords de partenariat pluriannuels. Il a cependant estimé que, conformément à la pratique d'autres organismes des Nations Unies, une telle démarche ne serait pas appropriée si le HCR continue à fonctionner sur un cycle de financement annuel. Pour ce qui est du choix des partenaires, le HCR dispose d'un cadre renforcé, et le processus de sélection se fait d'une manière beaucoup plus transparente, grâce au portail des partenaires. Si le HCR est engagé à respecter la transparence en matière de dépenses de ses partenaires de mise en œuvre, il maintient sa position selon laquelle celles-ci ne doivent pas être considérées comme étant ses dépenses administratives, étant donné qu'il s'agit de coûts réels d'exécution des programmes. Elle a néanmoins accepté la recommandation du Comité de communiquer les frais généraux de ses partenaires internationaux dans le cadre d'une note jointe à ses états financiers. Le Contrôleur a réaffirmé l'engagement de l'Organisation en faveur d'une approche basée sur les risques en matière d'audit de ses partenaires de mise en œuvre, de manière à minimiser la charge qui pèse sur ceux-ci tout en donnant les assurances requises.

34. En réponse à une question sur les mesures prises par le HCR pour renforcer son processus d'examen financier dans le cadre de l'examen annuel des programmes de 2016, le Contrôleur a noté que l'Organisation était en train de mettre au point un cadre analytique destiné à montrer les coûts et écarts budgétaires, opération par opération, et aux endroits où les risques concernaient les difficultés de mise en œuvre et de programme. Ce cadre va améliorer le processus d'examen et guider l'allocation des ressources.

## **B. Exposé sur les travaux du Bureau de l'inspecteur général**

35. L'Inspectrice générale par intérim a parlé au Comité du travail de ses services, depuis le dernier rapport au Comité exécutif d'octobre 2015, centré sur les objectifs suivants : renforcement de la fonction de contrôle ; amélioration de l'obligation redditionnelle et de l'intégrité au HCR ; création d'un climat de confiance au sein du personnel, chez les partenaires et les personnes relevant de la compétence du HCR concernant le travail du Bureau de l'inspecteur général (IGO) ; et la conclusion de partenariats avec des organismes de contrôle à l'échelle du système et des organisations non gouvernementales (ONG). Elle a fait observer qu'au HCR, un examen externe de la fonction de contrôle était envisagé, et que les résultats de cet examen pourraient conduire à un examen externe distinct de la fonction d'inspection, tel que recommandé par le Comité

d'audit et de contrôle indépendant. Les résultats éclaireront la structure future et la portée du mandat de son Bureau. Entre-temps, le Bureau de l'inspecteur général travaille pour rendre systématique le respect des recommandations relatives à l'inspection et à l'enquête, et pour s'assurer qu'il dispose d'un nombre suffisant d'experts.

36. Des délégations ont souligné l'importance de fonctions solides de contrôle adaptées à la taille du budget de l'Organisation et ont salué à cet égard le renforcement du Bureau de l'inspecteur général par un ajout de personnel et par la formation. Il est particulièrement important de disposer du personnel proche des opérations sur le terrain. Ont été salués, les efforts visant à assurer la coordination avec d'autres organismes de contrôle, afin d'aligner le processus de gestion globale des risques sur les critères grâce auxquels les opérations sont choisies pour être inspectées, et de renforcer la prévention et la détection de la fraude. Le travail du HCR sur la protection contre l'exploitation et l'abus sexuels a également été salué.

37. Fournissant d'autres éclaircissements sur l'examen des fonctions de contrôle au HCR, l'Inspectrice générale par intérim a indiqué que le mémorandum d'entente avec le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI) était valable jusqu'à la fin de l'année, et que sa prorogation dépendait des résultats de l'examen. La Haut Commissaire Adjointe a ajouté que l'examen prendrait en considération la manière dont d'autres organismes travaillent ainsi que les conclusions des examens effectués dans les années antérieures. Réagissant au sentiment de déception exprimé au sujet du retard accusé dans la mise en œuvre de l'outil en ligne de contrôle du respect des recommandations, elle a dit que ce retard était dû, non seulement aux contraintes financières, mais également aux difficultés liées à l'identification d'un système pouvant être utilisé par toutes les fonctions de contrôle du HCR. Pour ce qui est des allégations d'exploitation et d'abus sexuels, l'Inspectrice générale par intérim a assuré le Comité que la solution de ce problème constituait une priorité pour l'Organisation. Le HCR travaille à renforcer la prévention, y compris par l'intensification de la formation pour le personnel et les partenaires.

## V. Coordination

38. Le Directeur de la Division des relations extérieures (DER) a présenté le document sur les partenariats stratégiques, y compris la coordination et le Sommet humanitaire mondial (EC/67/SC/CRP.6). Il a présenté au Comité une mise à jour sur les efforts déployés pour renforcer les partenariats avec des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et le secteur privé, et appliquer le modèle de coordination pour les réfugiés. Il a également parlé de l'engagement du HCR dans les préparatifs du prochain Sommet humanitaire mondial.

39. Le Comité a souligné le fait que la conduite efficace et en temps voulu des opérations du HCR dépendait de la qualité de ses partenariats et de la coordination avec les États et communautés d'accueil. Le HCR a été encouragé à continuer de renforcer la collaboration avec ses partenaires, en particulier avec les ONG nationales, et à institutionnaliser les principes de partenariat. Il a par ailleurs été exhorté à accroître la transparence, à continuer le partage des informations et à consulter toutes les parties prenantes dans la conception des politiques et programmes. Des délégations ont salué le partenariat renforcé, avec les acteurs du développement, sur les solutions. Dans le même temps, il est important de traduire les accords conclus au Siège par des actions concrètes sur le terrain. Pour ce qui est de l'Alliance pour les solutions, des délégations ont exprimé le vœu que ce mécanisme devienne plus opérationnel sous la direction du HCR. L'Organisation a été exhortée à soutenir et à impliquer pleinement les pays d'accueil afin de veiller à ce qu'ils s'approprient toutes les initiatives et à ce que leurs obligations et priorités nationales soient prises en considération.

40. Des États ont manifesté l'intérêt d'être informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre du modèle de coordination pour les réfugiés et de la « Note conjointe HCR-OCHA sur les situations mixtes ». Les partenaires opérationnels ont besoin d'être rassurés quant à la mise en œuvre de ces initiatives, et du travail reste à effectuer à cet égard. Concernant les responsabilités de groupes sectoriels, le HCR a été encouragé à renforcer la codirection sur le terrain par des accords clairs et une compréhension commune, et à fournir les ressources nécessaires pour son rôle de direction, en veillant à ce que les fonctions essentielles soient remplies. Le HCR a été félicité pour son rôle de direction du groupe chargé de la protection, y compris le suivi de l'examen de l'ensemble du système de protection et le processus élargi de consultation ayant abouti au « Cadre stratégique [à jour] pour 2016-2019 ».

41. Concernant le Sommet humanitaire mondial, le HCR a été encouragé à veiller à ce que la situation des personnes déplacées de force soit parmi les principaux thèmes à aborder. Il y a eu des inquiétudes sur le manque d'attention pour la protection dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Une humanité unique, une responsabilité partagée ». Une délégation a souligné les orientations stratégiques fournies au HCR dans le cadre des conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale, ainsi que leur importance pour le processus menant au Sommet. Le HCR a été félicité pour avoir accordé la priorité à l'éducation en situation d'urgence pour le Sommet. Concernant le « Grand compromis » pour le financement de l'action humanitaire, des États ont souligné le fait que l'efficacité ne consistait surtout pas à réduire les coûts, mais à apporter une meilleure réponse aux personnes touchées. Une délégation a souligné le fait que les ONG et les acteurs locaux devraient aussi bénéficier du Grand compromis.

42. Le Directeur a exprimé ses remerciements pour l'aval et l'appui solides des efforts du HCR en matière de coordination et de partenariat, ainsi que pour les conseils fournis en vue du Sommet humanitaire mondial. Reconnaisant que les réfugiés et les déplacés internes ainsi que les solutions doivent figurer en bonne place dans l'ordre du jour du Sommet, il a donné des assurances que, lors de l'événement, l'attention allait suffisamment être accordée à la protection. Pour ce qui est du partenariat avec les acteurs nationaux et locaux, il a souligné le fait que le renforcement de leurs capacités en vue de leur passer la main était au centre de la politique du HCR et constituait la norme requise dans les accords de partenariat avec des ONG internationales. Pour ce qui est de la coordination interinstitutions, le Directeur a reconnu la nécessité de mieux comprendre la « Note conjointe HCR-OCHA sur les situations mixtes » et a fait observer que le renforcement du Service interinstitutions mettait l'accent sur la mise en œuvre sur le terrain.

## **VI. Protection internationale**

### **A. Exposé sur le suivi des Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection**

43. La Directrice adjointe de la Division de la protection internationale (politiques et droit) et la Conseillère principale chargée des politiques (protection) ont présenté conjointement un exposé sur le suivi des Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection, y compris les résultats du dialogue de 2015 ayant porté sur le thème « Comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face ». Le thème du Dialogue de 2016 « Les enfants en déplacement » a été également annoncé.

44. Pour ce qui est du Dialogue de 2015, le Comité a reconnu que les acteurs humanitaires ne pouvaient traiter que les symptômes des déplacements. Le système humanitaire actuel est dépassé, et la communauté internationale a la responsabilité de faire

montre de leadership et d'examiner les solutions aux problèmes de déplacement massif et de flux migratoires mixtes, en établissant des liens entre les interventions humanitaires et les interventions de développement, dès le début d'une crise, et en accordant la protection aux populations réfugiées par des voies ordonnées, sûres et légales d'admission. À cet égard, des délégations ont souligné la nécessité de saisir l'occasion des principaux événements devant avoir lieu en 2016 comme le Sommet humanitaire mondial et la Réunion du 30 mars sur les voies d'admission des réfugiés syriens. Insistant sur la nécessité d'un échange de vues sur un thème mieux défini, des États ont loué le choix du Dialogue de 2016.

45. La Directrice adjointe s'est dite satisfaite de l'intérêt porté au thème du Dialogue de 2016, ce qui permet d'organiser des débats plus ciblés sur un sujet qui préoccupe le HCR dans bon nombre de régions du monde. Répondant à une question sur l'intégration de la protection, elle a assuré le Comité que le HCR travaillait sur l'intégration de la protection dans les groupes sectoriels mondiaux qu'il dirige ou codirige. Le HCR organise régulièrement des formations au plan mondial et sur le terrain, et conçoit des outils et normes sur la protection, qui sont appliqués par les groupes sectoriels mondiaux. Les orientations fournies dans la déclaration du Comité permanent interinstitutions sur « la place centrale de la protection dans l'action humanitaire » ont été cruciales pour la promotion de la cohésion et de l'appropriation de la protection dans tous les secteurs de la réponse humanitaire.

## **B. Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif**

46. Le Rapporteur du Comité exécutif a parlé du progrès accompli à ce jour. En début mars, les États ont convenu de poursuivre avec les deux thèmes adoptés pour 2016 dans le cadre du plan de travail pluriannuel sans modification, à savoir « Les jeunes » et « La coopération internationale dans une perspective de protection et de solutions ». Les débats sur la portée des thèmes ont révélé des points de consensus, et il a été convenu que le HCR organiserait des séances d'information sur le reste des questions sur lesquelles des États ont émis des doutes, à savoir le lien entre les programmes humanitaires et les programmes de développement, les stratégies de solutions globales, l'engagement des jeunes par l'éducation, la formation et les moyens d'existence et les consultations mondiales pour les jeunes. Certains États ont également demandé que des points nouveaux soient inclus dans la portée des deux thèmes, et à cet égard, la formulation sera proposée par le Rapporteur. Une autre réunion d'États sera convoquée à la suite des séances d'information.

47. Des délégations ont salué l'approche constructive suivie, ainsi que l'adoption d'un plan de travail pluriannuel qui permet une plus grande prévisibilité. Les États membres ont été exhortés à travailler ensemble dans un esprit humanitaire pour l'adoption d'une conclusion en 2016. A été souligné, le fait que le processus de négociation des conclusions doit être inclusif et consensuel, et qu'il doit tenir compte des intérêts des divers États. Des délégations ont relevé les liens entre les thèmes des conclusions et un certain nombre d'autres processus, notamment les consultations mondiales pour les jeunes réfugiés et la Réunion plénière de haut niveau sur les mouvements de grande ampleur de réfugiés et de migrants devant avoir lieu en septembre 2016.

## **VII. Politique de programme/protection**

48. Le Directeur adjoint de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) et le Directeur adjoint chargé des solutions globales à la Division de la protection internationale (DIP) ont présenté ensemble le document de séance EC/67/SC/CRP.4 sur le cadre stratégique du HCR proposé aux Nations Unies pour la période 2018-2019,

en relevant que les thèmes contenus dans le projet de programme sont alignés sur les priorités stratégiques globales du HCR, ainsi que sur les stratégies et les initiatives politiques fixées par le Haut Commissaire pour le biennium actuel. Le projet de programme a été fourni au Comité permanent pour information, avant sa revue par le Comité du programme et de la coordination (CPC) des Nations Unies en juillet 2016, et examen et adoption par l'Assemblée générale vers la fin de l'année.

49. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction quant au contenu du projet de programme d'une manière générale. Son alignement sur les priorités stratégiques globales a été salué, le Comité exécutif ayant mandaté l'Organisation d'utiliser les priorités stratégiques globales comme cadre fondamental de résultats. Commentant le document quant au fond, plusieurs délégations ont proposé des amendements.

50. Concernant le paragraphe 21.7 du projet de programme, une délégation a rappelé la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale chargeant le Comité exécutif de fournir des orientations à l'Organisation. Il a donc été proposé que le paragraphe h), page 5 [de la version anglaise], qui demande au HCR de « suivre systématiquement les recommandations pertinentes contenues dans les plans d'action issus des conférences internationales et impliquant d'autres organismes humanitaires et de développement... », soit corrigé en mentionnant le rôle du Comité exécutif tel que contenu dans la résolution 1166 (XII).

51. Plusieurs observations ont spécifiquement porté sur les « résultats attendus » ou les « indicateurs de succès ». Pour ce qui est des résultats attendus du paragraphe c), page 7 [de la version anglaise], à savoir [« sécurité accrue face à la violence et à l'exploitation pour les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier les femmes et les enfants »], une délégation, en commentant les besoins de protection des mineurs non accompagnés, a proposé que le HCR examine la possibilité d'ajouter « diminution du nombre de mouvements secondaires dangereux » et « augmentation du nombre de cas de regroupement familial par la réinstallation » comme autres indicateurs de succès. Il a été relevé que l'unique mention de la coopération internationale était dans le cadre des solutions durables (paragraphe f), page 7 [de la version anglaise]). Une délégation a donc recommandé que la « coopération internationale » soit ajoutée à titre distinct comme « résultat attendu ». Concernant le rapatriement volontaire et la réintégration (paragraphe f), page 8 [de la version anglaise]), une délégation a proposé l'inclusion d'un indicateur mesurant le renforcement par le HCR de la collaboration et du partenariat pour les projets dans les zones de retour, y compris les possibilités de moyens d'existence. Une délégation a proposé que la politique du HCR sur les alternatives aux camps (paragraphe 21.15) soit prise en compte par l'inclusion d'un nouvel « indicateur de succès » [« pourcentage accru des opérations du HCR soutenant les alternatives aux camps »]. Parlant de la nécessité d'un alignement avec les indicateurs prévus pour les priorités stratégiques globales, une délégation a déconseillé l'extension et la désagrégation par la suite de divers indicateurs

52. Une délégation a exprimé ses préoccupations concernant l'utilisation au paragraphe 21.11, page 8 [de la version anglaise], de l'adjectif « irrégulier » pour qualifier les mouvements en mer. L'alternative suivante a été proposée : « Le HCR continuera à être impliqué dans la recherche des personnes secourues en mer ou des passagers clandestins, ayant besoin de la protection internationale, et dans la recherche de solutions en leur faveur ».

53. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de se concentrer sur le mandat principal du HCR consistant à fournir la protection aux réfugiés, et une délégation a demandé qu'une mention sur le mandat principal du HCR de trouver des solutions durables pour les réfugiés soit portée à la première page du projet de programme. Il a été proposé que certaines questions figurant dans le projet de programme, comme l'égalité entre les sexes, la protection de l'environnement, les énergies renouvelables, les moyens d'existence, l'éducation et la santé publique, seraient mieux gérés par des organismes spécialisés et

compétents en la matière, compte tenu des impératifs de rentabilité. L'implication du HCR dans les situations de déplacement interne ne devrait se faire qu'à la demande de l'État concerné. Une délégation a émis des réserves sur la mention indiquant, au paragraphe 21.16, que le HCR travaille « avec des partenaires pour veiller à ce que les solutions durables au problème de déplacement entrent dans le cadre des programmes plus larges de développement et de consolidation de la paix ». Elle a fait observer que le mandat de l'Organisation était limité à l'assistance, à la protection et aux solutions, et que toute implication dans la consolidation de la paix allait au-delà du caractère purement humanitaire de son mandat.

54. Une délégation a soulevé des objections quant au terme « LGBT » figurant au paragraphe 21.10, page 8 [de la version anglaise] qui, à son avis, n'est pas acceptable pour toutes les délégations. Une autre a estimé que la formulation de ce paragraphe ne cadrerait pas avec la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967. Plusieurs délégations se sont dites en faveur de la formulation du paragraphe 21.10 et de son centre d'intérêt, comme libellé.

55. Plusieurs délégations ont posé des questions sur le processus par lequel le projet de programme avait été conçu, le rôle des États membres, et les prochaines étapes de son examen. Une délégation a fait observer que le document de séance avait été reçu tard au Comité, et a proposé de renvoyer les débats sur le projet de programme à la prochaine réunion du Comité permanent, afin de laisser le temps pour des consultations avec les capitales. Plusieurs délégations ont réitéré le fait que le Comité exécutif était chargé de fournir des orientations au HCR conformément à la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale, et ont demandé des éclaircissements quant au rôle du Comité exécutif par rapport au CPC, en relevant que celui-ci n'était pas en mesure de débattre des questions techniques et de fond concernant le travail de l'Organisation. Une autre délégation a noté qu'il ne serait pas approprié d'effectuer des changements importants dans le contexte du projet de programme, étant donné qu'il s'appuie sur les priorités stratégiques globales, approuvées par le Comité. Il serait approprié que les propositions de changement soient faites dans un débat séparé consacré aux priorités stratégiques globales.

56. Le Directeur adjoint de la DPSM a remercié le Comité pour ses observations. Concernant le paragraphe h) [suivant les recommandations émanant des conférences internationales], il a dit que cela était destiné à porter sur les nombreux processus dans lesquels le HCR s'engagerait, et qui seraient dirigés vers le système des Nations Unies dans son ensemble, comme l'Agenda 2030 pour le développement durable. La mention ne déplace pas le rôle du Comité exécutif en tant qu'instance dirigeante du HCR, et le Comité garde la possibilité d'examiner les processus dans lesquels le HCR est impliqué, lors de ses réunions annuelles, au moment de l'approbation du budget et du programme de l'Organisation pour l'année suivante. Concernant les changements proposés d'indicateurs, il est important de maintenir la cohérence avec les priorités stratégiques globales qui ont été convenues et qui cadrent avec les politiques et les engagements antérieurs adoptés par le Comité. Le Directeur adjoint a reconnu que la question de la rentabilité est importante, et a relevé que, dans la mesure du possible, l'Organisation accorde la priorité à l'approvisionnement au plan local. Il a également noté que le HCR cherchait à adopter une approche multisectorielle dans ses interventions, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, et ce point a été rappelé concernant l'égalité entre les sexes par le Directeur adjoint de la DIP. Le Directeur adjoint de la DPSM a précisé que la mention de consolidation de la paix qui figure au paragraphe 21.16 était destinée, non pas à élargir le mandat de l'Organisation, mais à reconnaître que les actions humanitaires du HCR visant à faciliter les retours volontaires pourraient être menées dans le cadre des opérations de consolidation de la paix.



57. Le Directeur de la DPSM a regretté le retard pris pour présenter le document au Comité et l'a justifié par le fait que la version corrigée avait été reçue tardivement du Secrétariat de l'ONU. Il a précisé qu'il s'agit d'un document récurrent, produit par le HCR tous les deux ans, et qui avait été communiqué au Comité pour information, à la suite de la recommandation du Secrétariat de l'ONU demandant aux organismes de communiquer leurs projets de programme à leur instance dirigeante. Pour le biennium antérieur, le Comité avait fait deux recommandations qui avaient été communiquées par la suite au CPC. Le Directeur a ajouté qu'au vu des inquiétudes exprimées par des délégations, le processus pour le prochain biennium sera revu.

58. Au vu des débats, le Président a estimé que le Comité permanent n'était pas en mesure d'adopter le projet de décision figurant en annexe II du document de séance, où il lui était demandé de prendre note du plan-programme biennal. Il a précisé que le projet de programme avait été communiqué au Comité pour information. Ce projet serait donc débattu par le CPC comme prévu, dans le cadre de l'examen du cadre stratégique proposé pour les Nations Unies dans son ensemble, et le CPC sera informé des débats au Comité.

## VIII. Budgets-programmes et financement

59. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Haut Commissaire Adjointe a rappelé les défis auxquels la communauté internationale fait face en termes de nouveaux conflits, de conflits non résolus et de multiplication des déplacements dans le monde. Le HCR n'est donc plus en mesure de satisfaire les besoins minimaux absolus de protection essentielle et d'assistance vitale garantissant la dignité. Elle a souligné qu'il était urgent de repenser la manière dont le monde finance la réponse aux crises humanitaires, et a parlé des nombreuses initiatives en cours à cet effet.

60. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) et le Directeur de la Division des relations extérieures (DER) ont présenté ensemble la mise à jour sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016 (EC/67/SC/CRP.7). Le Contrôleur a présenté la situation financière en 2015 ainsi qu'une mise à jour du budget de 2016 approuvé par le Comité exécutif en octobre 2015, en indiquant que quatre budgets supplémentaires, s'élevant au total à 520,7 millions de dollars E.-U., avaient depuis été établis. Le Directeur de la DER a fait observer que le budget du HCR avait plus que doublé entre 2010 et 2015, traduisant l'augmentation des déplacements forcés dans le monde. Malgré un chiffre record de contributions et les efforts du HCR visant à élargir sa base de donateurs, l'écart entre le budget de 2015 et l'estimation des fonds disponibles est d'environ 3,5 milliards de dollars E.-U.

61. Le Comité a exprimé sa satisfaction pour les informations détaillées, notamment la ventilation des informations fournies sur les nouveaux besoins et les besoins d'urgence dans les récents appels supplémentaires, qui dressent le tableau général du taux et de la capacité de mise en œuvre du HCR et garantissent la transparence montrant les fluctuations du budget approuvé par le Comité exécutif. Le HCR a été encouragé à communiquer les informations pertinentes aux partenaires et aux États membres, au moment d'entreprendre les opérations d'établissement des priorités et d'allocation des ressources sur le terrain, surtout compte tenu du fait, que d'une manière générale, le budget du HCR n'a été financé qu'à moitié en 2015. Le HCR a été encouragé à continuer d'élargir sa base de donateurs, et les États membres ont été exhortés à lui accorder un soutien solide en 2016 et au-delà.

62. Le Contrôleur a remercié les délégations pour leur appui généreux au HCR et a assuré le Comité que l'Organisation s'attachera au maximum à assurer la rentabilité dans la gestion des fonds reçus. Répondant à une question sur la manière dont le HCR veillera à ce que des niveaux records de financement soient programmés efficacement, elle a dit que

l'Organisation était en train de renforcer son système financier et comptable devant améliorer la prise des décisions lors de l'allocation des ressources et de l'établissement des priorités y relatives. Répondant à une question sur les nouveaux budgets supplémentaires envisagés, elle a indiqué que le HCR s'attendait à des besoins supplémentaires en Europe. Le Directeur de la DER a noté que l'Organisation avait conclu un accord avec l'OCHA pour veiller à ce que ses appels entrent dans le cadre de plans plus larges de réponse humanitaire interinstitutions et que les besoins des réfugiés y soient pris en compte.

63. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016, tel que contenu dans l'annexe au présent document, a été adopté.

## **IX. Questions diverses**

64. Le Comité a convenu de poursuivre en 2016 la pratique consistant à communiquer le rapport par voie électronique pour examen et adoption. Le projet de rapport de la soixante-cinquième réunion du Comité permanent sera communiqué le 15 avril 2016. Il pourra être examiné dans un délai de deux semaines pendant lequel les États membres pourront présenter leurs observations ou apporter des corrections sur la formulation de leurs interventions, jusqu'au 29 avril. Des amendements seront effectués, si nécessaire, et le rapport sera à nouveau communiqué et considéré comme adopté.

## Annexe

### Décision sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programmes à ses soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions (A/AC.96/1132, par. 15, et A/AC.96/1143, par. 13, respectivement), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante-quatrième réunion du Comité permanent en septembre 2015,

*Réaffirmant* l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

1. *Rappelle* qu'à sa soixante-quatrième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2014-2015 du HCR, s'élevant à 5 179,5 millions de dollars E.-U. pour 2015 ;
2. *Rappelle* qu'à sa soixante-cinquième session, le Comité exécutif a approuvé la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2014-2015 du HCR (révisé), s'élevant à 6 234,4 millions de dollars E.-U. pour 2015 ;
3. *Note* que les budgets supplémentaires de 2015 s'élevaient à 1 156,4 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et des apatrides, et les projets en faveur des déplacés internes ;
4. *Note* la réduction de 158,4 millions de dollars E.-U. pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ;
5. *Prend acte* de l'augmentation du budget annuel de 2015 du HCR, dont le total définitif s'élève à 7 232,4 millions de dollars E.-U. ;
6. *Rappelle* qu'à sa soixante-sixième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR (A/AC.96/1147) s'élevant à 6 546,3 millions de dollars E.-U. pour 2016 ;
7. *Note* que les budgets supplémentaires de 2016 s'élèvent actuellement à 520,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
8. *Prend note* de l'augmentation du budget annuel de 2016 du HCR, dont le total s'élève actuellement à 7 067 millions de dollars E.-U. ;
9. *Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2016, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;
10. *Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2016.